

(1)
(N° 71.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 23 MAI 1861.

Rapports faits, au nom de la Commission des Naturalisations, sur des demandes de naturalisation ordinaire.

Présents : MM. D'OMALIUS D'HALLOY, Président ; D'HOOP, le Chevalier VAN HAVRE, le Comte DE RIBAUCCOURT, et VAN SCHOOR, Secrétaire.

I.

Par M. D'HOOP, sur la demande du sieur JEAN-AUGUSTE SCHNÉE, libraire-éditeur, à Bruxelles.

(Voir le n° 34 de la Chambre des Représentants, session 1858—1859).

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport de votre Commission des naturalisations, sur la demande en naturalisation ordinaire formée par le sieur Schnée, libraire à Bruxelles. Le pétitionnaire est né à Doblen (Courlande, Russie), le 6 janvier 1825, et vint s'établir à Bruxelles, en septembre 1847, où il est devenu éditeur et se trouve maintenant à la tête d'une maison de commerce en librairie. En 1855, le réclamant épousa une Belge appartenant à une famille très-recommandable et fortunée. La demande du sieur Schnée, faite dès l'année 1858, fut admise par un vote favorable à la Chambre des Représentants, par 61 suffrages contre 9, le 1^{er} février 1859.

Votre Commission, Messieurs, a cru devoir demander des renseignements ultérieurs sur les antécédents du sieur Schnée et les titres qu'il pouvait avoir à obtenir la faveur de la naturalisation. Les renseignements obtenus de l'autorité judiciaire laissant, sous le rapport politique, des doutes sur les motifs d'admissibilité du réclamant à l'obtention de cette faveur, votre Commission, Messieurs, vous propose de ne pas accueillir cette demande.

II

Par M. le Chevalier VAN HAVRE, sur la demande du sieur FRANÇOIS-ANDRÉ SPEYERS, régent et professeur de langues à l'Ecole moyenne de Spa.

(Voir le n° 189 de la Chambre des Représentants, session de 1857-1858).

MESSIEURS,

Par pétition du 14 janvier 1857, le sieur Speyers, François-André, sollicite la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire, né à Zevenaer (Pays-Bas), le 9 janvier 1822, est arrivé en Belgique en 1833 et y résida jusqu'en 1843, époque à laquelle il se rendit en Angleterre. Rentré en Belgique en 1848, il remplit successivement les fonctions de professeur à l'Athénée d'Arlon et à l'École moyenne de Philippeville.

Un arrêté royal du 3 janvier 1853 le nomme régent de l'École moyenne de Spa. Les renseignements fournis sur le compte du pétitionnaire pendant son séjour en Belgique sont bons, et les autorités consultées sont favorables à sa demande.

Toutefois, en l'absence de documents qui permettent d'apprécier la conduite et la moralité du sieur Speyers en Angleterre, documents qui lui ont été vainement demandés à plusieurs reprises, ainsi que l'exactitude des assertions contenues dans sa requête, votre Commission a l'honneur de vous proposer de ne pas accueillir sa demande.

III

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JACQUES HERBEN, négociant en tabac, à Liège.

(Voir le n° 9 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur Jacques Herben, négociant en tabac, sollicite, par pétition du 7 mars 1860, la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire, né à Maestricht le 23 mars 1805, habite Liège depuis 24 ans. Il résulte des renseignements fournis qu'il y tient une bonne conduite et fait ses affaires fort honorablement. Toutes les autorités consultées sont favorables à sa demande, qui a été prise en considération par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 24 novembre 1860, à la majorité de 54 suffrages contre 21.

En conséquence, votre Commission estime qu'il y a lieu d'accorder au sieur Herben la naturalisation ordinaire avec exemption des droits d'enregistrement, en vertu de la loi du 30 décembre 1853.

Le Président,
DOMALIUS-D'HALLOY.

Le Secrétaire,
VANSCHOOR.